

Séance du Conseil Municipal
du vendredi 3 juillet 2026 à 19h30 – Convocation du 25 juin 2026

Etaient présents : Chantal COLIN KIEN, Amandine SAENGER, Martine HOHLER, Anne-Laure MUNSCH, Elisabeth DUBOIS, Laurent CHOBRIAT, Yves DUBS, Christophe MUNCK, Gilles SARY, Joseph BRODBECK.

Absents : Daniela DUSSARDIER, absente excusée, procuration donnée à Yves DUBS

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme à l'unanimité, Mme Anita WILDERMUTH, rédacteur territorial, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. AMINISTRATION GENERALE

- 1.1 Intervention Association Culture et Solidarité – Chemin pour Tous
- 1.2 Approbation du compte rendu du 22 mai 2026
- 1.3 Approbation du compte rendu du 5 juin 2026
- 1.4 Délégation de fonctions aux adjoints
- 1.5 Demande d'autorisation Mobilier extérieur – Location salle Le Thalbach
- 1.6 Retour Avis dématérialisé 4C – nomination sociétaire / référent Chasse

2. FINANCES

- 2.1 Point finances
- 2.2 Point Ligne de trésorerie 2026
- 2.3 Point Téléphonie
- 2.4 Vente terrain – rue du Ruisseau

3. URBANISME

- 3.1. Dossiers déposés – Mai à Juillet
- 3.2. Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)

4. DIVERS

- 4.1. Grand Anniversaire - Juillet
- 4.2. Date Conseil Municipal « spécial salle Le Thalbach » à fixer

1. AMINISTRATION GENERALE

1.1 Intervention Association Culture et Solidarité – Chemin pour Tous

Intervention des membres de l'Association Culture et Solidarité, M. ZIMMERMANN Marcel, le président et M. BASLER Clément.

Présentation du Chemin pour Tous, définition de l'itinéraire à partir de la commune de Berentzwiller jusqu'à Altkirch au niveau de l'hôpital Saint Morand. Trois variantes sont à l'étude pour les communes de Willer / Heiwiller et Obermorschwiller.

Le Chemin pour tous reste axé sur des chemins existants à usage piéton – cyclable – équestre principalement. L'ensemble du parcours sera fléché, les autorisations de passage et pour le positionnement de la signalétique sont d'ores et déjà obtenues.

La possibilité de relier la commune de Hausgauen à la commune de Hundsbach autre que par la route départementale via la création d'un chemin intercommunal est envisagé, il conviendra de voir avec les

associations foncières de la commune de Hausgauen dans un premier temps puis celle de la commune de Hundsbach.

Pour concrétiser cette action, M. Marcel ZIMMERMANN demande à la commune de créer un groupe / une équipe de travail en charge du contenu pour la commune, d'abord pour l'établissement du panneau de présentation implantée près de la chapelle Saint Brice et du contenu QR-Code mais également pour la réalisation d'un futur livret commun dont 4 pages seraient mises à disposition de chaque commune par exemple.

En cas d'ajout ou de modification de contenu du panneau, une demande de mise à jour sera à envoyer à l'Association Culture et Solidarité.

Il précise d'ailleurs que selon leur calendrier, l'inauguration du Chemin pour Tous est prévue en septembre 2027. Il conviendra en l'occurrence de réunir tous les documents pour le contenu d'ici la fin de l'année 2026 pour permettre une mise en forme par leurs services en janvier/février 2027.

Le projet de créer un journal est aussi à l'étude, rien n'est encore défini, ni la périodicité, ni les différents contenus... Une reprise de contact sera faite à l'automne avec le référent de la commune.

M. ZIMMERMANN précise que la partie « communication » ne sera pas prise en charge financièrement, une proposition de souscription sera réalisée auprès des 180 foyers de la commune avec la possibilité de déduire fiscalement une partie de la somme versée, c'est le même principe qu'un don versé à une association.

En dernier lieu, il évoque la distribution d'arbres pour la Sainte Catherine en partenariat avec la Collectivité Européenne d'Alsace.

Pour conclure, l'ensemble des membres du Conseil Municipal approuve et salue la démarche de l'ACS en confirmant à nouveau la participation de la commune de Hausgauen.

A la rentrée prochaine, un travail préparatoire sera engagé en commission communale du Patrimoine, la date sera définie ultérieurement.

1.2 Approbation du compte rendu du 22 mai 2026

Le Conseil Municipal approuve, avec 11 voix pour dont 1 procuration, le compte-rendu du 22 mai 2026.

1.3 Approbation du compte rendu du 5 juin 2026

Le Conseil Municipal approuve, avec 11 voix pour dont 1 procuration, le compte-rendu du 5 juin 2026.

1.4 Délégation de fonctions aux adjoints

Extrait de la circulaire de la Préfecture du Haut-Rhin :

La délégation de fonctions n'entraîne pas de transfert de compétence et le délégant (le maire) peut intervenir à tout moment dans les domaines qu'il a délégués. Cette délégation peut être accordée avec ou sans délégation de signature au bénéfice du délégataire.

La mention « par délégation du maire » est obligatoire sur chaque document signé.

L'article L. 2122-18 du CGCT permet au maire de déléguer, par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints

Principes de la délégation :

- doit être prévue par un acte réglementaire (arrêté) ;
- doit énoncer de façon suffisamment précise les fonctions déléguées ;
- ne peut pas couvrir la totalité des fonctions attribuées au maire ;
- ne peut produire d'effets avant son entrée en vigueur ;
- doit être publiée intégralement ;
- doit être transmise au préfet dans le cadre du contrôle de légalité ;
- peut-être retirée à tout moment dans l'intérêt du service ;
- devient caduque à la fin du mandat

Postes nécessitant une délégation :

- Affaires communales courantes
- Etat-civil
- Finances
- Urbanisme
- Pouvoirs de police

M. le Maire propose de procéder à la délégation de fonctions des domaines suivants :

- Finances
- Urbanisme
- Pouvoirs de police

A Monsieur Yves DUBS, 1^{er} adjoint

- Affaires communales courantes
- Etat-civil

A Madame Anne-Laure MUNSCH, 2^{ème} adjointe

Considérant que la mise en place de cette délégation est nécessaire pour la continuité des services, M. le Maire prendra les arrêtés portant délégation de signature à ses adjoints au courant de la semaine à venir.

Le Conseil Municipal prend acte de la délégation de fonction aux adjoints.

1.5 Demande d'autorisation Mobilier extérieur – Location salle Le Thalbach

Dans le cadre d'une demande d'occupation de la salle communale Le Thalbach pour le mois d'avril 2027, M. le Maire a été destinataire d'un courrier.

Il procède donc à sa lecture aux membres du conseil municipal.

Considérant la demande du 11 juin 2026, après visite sur place de la salle communale, portant sur une demande d'autorisation d'apporter son propre mobilier,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec 11 voix pour dont 1 procuration :

- D'autoriser à titre exceptionnel l'importation de mobilier extérieur à la salle communale pour le mois d'avril 2027 – date précise définie sous réserve d'acceptation par le conseil municipal.

1.6 Retour Avis dématérialisé 4C – nomination sociétaire / référent Chasse

En date du 25 juin 2026, l'ensemble des membres de la Commission Communale Consultative de la Chasse (4C) a été consulté pour une demande d'avis dématérialisé portant sur la nomination de Monsieur Kevin GUIZOU en tant que sociétaire et en même temps comme référent (art 24 du CCT) en charge des relations locales.

Les retours de la 4C sont principalement favorables et sans observations particulières.

Représentants de la commune/4	2 avis favorables – 2 non répondu
Représentants des agriculteurs/2	1 avis favorable – 1 non répondu
Représentants de la forêt-ONF/2	1 avis favorable – 1 non répondu
Office Français de la Biodiversité	1 avis favorable
DDT Chasse	1 avis favorable
DDT – Lieutenant de louveterie	1 avis favorable

Après avoir entendu les explications de M. le Maire,

Après avoir pris en considération le résultat de la demande d'avis dématérialisé de la 4C,

Considérant la demande de Mme Daniela FAHRNI, en date du 12 mai 2026, portant sur la nomination de Monsieur Kevin GUIZOU en tant que sociétaire et référent,

Le Conseil Municipal décide, après délibération, avec 11 voix pour, dont 1 procuration, D'accepter la nomination de Monsieur Kevin GUIZOU en tant que sociétaire et référent, de l'Association de Chasse des Amis de la Faune Sauvage dont le siège est à NAMBSHEIM – 8 rue du Château.

2. FINANCES

2.1 Point finances

M. Maire procède à la projection d'un graphique représentant les dépenses de fonctionnement déjà réalisées à ce jour ainsi que la synthèse en pourcentage d'avancement selon le budget primitif.

Un point sur les factures restantes à payer est présenté.

Vu la situation présentée, il sera nécessaire d'utiliser la ligne de trésorerie pour payer une partie des créances encore ouvertes.

M. le Maire indique aussi qu'afin de bénéficier d'un tarif plus avantageux, l'achat de combustible sera à l'étude encore cet été pour les bâtiments communaux.

M. le Maire indique aussi sa volonté de prendre contact avec M. Grienberger, interlocuteur principal de Lotissement Terre d'Alsace avant septembre, afin de faire un point sur le dossier du lotissement « Les Hauts du Thalbach ».

A titre indicatif : le permis d'aménager avait été accordé en septembre 2023 pour une création de 37 logements.

Il sera également prévu lors de la prochaine séance du conseil municipal de convenir d'une date de réunion pour la commission Urbanisme.

2.2 Point Ligne de trésorerie 2026

Comme évoqué lors de la séance du 22 mai dernier, la proposition de renouvellement de la ligne de trésorerie de la Caisse d'Epargne échue au 31 juillet 2026 a été validée par M. le Maire en date du 16 juin 2026 aux conditions suivantes :

- Montant : 55 000.00 €
- Frais de dossier : 200.00 €
- Commission de non-utilisation : 0.30 % du montant restant
- Marge bancaire : 1.00 %
- Indexation taux : €STR – valeur au 30.06.2026 – 2,182

La ligne de trésorerie est validée par la Caisse d'Epargne pour une ouverture au 01/08/2026.

Réunion fixée - Commission Budget : 16 octobre 2026 à 19h30

2.3 Point Téléphonie

M. le Maire fait un bref point sur la téléphonie de la commune :

- Résiliation des lignes Orange (portable ancien maire – mobiles – tablettes)
- Refacturation portable ancien maire avril-mai
- Passage à FREE PRO pour la mairie – date d'installation 8 juillet 2026
- A voir pour la résiliation de la ligne Fibre école maternelle et la restitution du matériel de la mairie à Orange
- Passage au réseau FREE PRO pour l'école maternelle via un mobile, phase de test la semaine prochaine

2.4 Vente terrain – rue du Ruisseau

Présentation du dossier par M. le Maire, projection de la zone, explications données

Solution : détachement de la partie du domaine public pour intégration avec un nouvel arpentage dans la parcelle 109 en section 1

Le Conseil Municipal,

Vu le dossier présenté et les explications apportées par M. le Maire,

Considérant la nécessité pour la Commune, de régulariser la situation pour la rue du Ruisseau en réalisant l'arpentage permettant de détacher la partie du domaine public au droit de la propriété de la famille KLEIN

après délibération, avec 11 voix pour dont 1 procuration,

décide de procéder aux opérations techniques, de corriger l'arpentage et d'enregistrer la mise à jour du Livre Foncier via un géomètre expert pour un montant d'environ 900.00 € TTC

indique que cette somme sera prise en charge par la famille KLEIN en contrepartie indemnisant de la surface détachée du domaine public pour la Commune.

3. URBANISME

3.1. Dossiers déposés – Mai à Juillet

Projection du récapitulatif des dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme déposés de mai à juillet 2026.

3.2. Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)

Projection du récapitulatif des dossiers de déclaration d'intention d'aliéner déposés de mai à juillet 2026.

4. DIVERS

4.1. Grand Anniversaire – Juillet

27 juillet 2026 – 90 ans d'un habitant de la commune, M. Yves DUBS, 1^{er} adjoint se charge de convenir d'un rendez-vous pour la municipalité à cette occasion.

4.2. Date Conseil Municipal « spécial salle Le Thalbach » à fixer

Conseil Municipal Spécial Salle communale : 18 septembre 2026 à 19h30

4.3. Points M. Gilles SARY, Conseiller Municipal

- Annulation de l'évènement du 26 juin

Malheureusement la commune a dû annuler la diffusion du match France-Norvège ce 26 juin dernier en raison de l'application des mesures de sécurité dans le cadre de l'alerte rouge Canicule préconisées par la Préfecture du Haut-Rhin.

- Report de l'évènement : il est donc envisagé de reporter cet évènement (pré-organisé en amont) à une autre date. Les dates proposées sont : le mardi 14 juillet 21h pour le match de demi-finale ou le dimanche 19 juillet 21h, pour la finale de la coupe du monde 2026.

Les membres du Conseil Municipal décident de retenir la date du 19 juillet 2026.

Un tour de table est fait pour définir le nombre de personnes disponibles et pour la distribution des postes organisationnels, entrée – buvette – service...

- M. le Maire rappelle le montant des dons enregistrés à savoir : de Handy-Transport le montant de 450.00 € a été versé et 350.00 € de TAXI Premium Hausgauen.

Le Conseil Municipal remercie très sincèrement le geste de Handy-Transport et de TAXI Premium Hausgauen pour leur soutien.

Mme Chantal COLIN KIEN, Conseillère Municipale va solliciter la Caisse Locale du Sundgau de Groupama pour une éventuelle participation financière.

- L'annulation de l'évènement la veille du 26 juin 2026 a effectivement engendré des frais supplémentaires à hauteur de 60% de dédommagement pour la location de l'écran géant soit un montant de 550.98 € TTC. Une proposition de AHS prod via Wolf Système Tech concernant une nouvelle réservation d'écran a été faite pour un montant de 780.56 € soit avec l'application d'une remise exceptionnelle de 15 %.

Les membres du Conseil Municipal décident d'accepter ce nouveau devis considérant le projet de retransmission du match à la date du 19 juillet 2026.

- En ce qui concerne la récupération des 60 % via assurance de la mairie (cas de force majeur) M. le Maire indique que la commune n'est pas assurée pour ce type de litige.

- M. le Maire indique également que le nécessaire sera fait quant aux formalités pour la SACEM pour l'annulation et pour la nouvelle programmation de retransmission.

4.4. Points Mme Chantal COLIN KIEN, Conseillère Municipale

- Organisation Exposition à la chapelle Saint Brice du 12 au 19 juillet (mail du 27 mai 2026)

- Appel à lancer dans le prochain Echo

La parution est faite et la distribution également à la date du 2 juillet 2026.

- Accrochage samedi 11 juillet – récupération des grilles sur Jettingen
M. Gilles SARY, Conseiller municipal se charge de récupérer les grilles.
- Ouverture expo dimanche 12 juillet à 14h avec vers 14h30 une animation avec Henri Fritsch, animation reprise éventuellement le 19 juillet
- Expo ouverte toute la semaine de 14h à 17h (horaire à revoir si besoin) en présence de bénévoles
Mme Chantal COLIN KIEN se charge de la diffusion et de la mise en place du planning.
- Prévoir de la boisson pour le 19 juillet – stockage à la salle communale.
- Mme Chantal COLIN KIEN fournira également une liste pour les personnalités / associations / élus à inviter.
Elle ajoute que M. TAG Patrick ne sera pas disponible, elle demande à Mme Anne-Laure MUNSCH, 2^{ème} adjointe de lancer un appel via les réseaux et le site internet pour trouver un musicien.
- Restauration des bancs sur la place : M. le Maire indique que la date est fixée à la fin du mois de juillet.
- Sensibilisation des propriétaires dont les haies débordent sur la voie publique/trottoir
M. le Maire répond qu’une première sensibilisation a été faite via l’Echo du mois de juillet 2026.
Un petit délai est laissé aux propriétaires concernés soit une quinzaine de jours.
Autour du 20 juillet, une dépose du courrier type de demande d’égavage aux habitants des propriétés relevées sera réalisée.

4.5. Points M. Joseph BRODBECK, Conseiller Municipal

- Entretien et tailles des platanes rue de la vallée
M. le Maire indique qu’un appel auprès d’entreprises sera fait pour demander deux – trois devis pour programmer un élagage des platanes pour des raisons de sécurité au niveau de la traversée des usagers de la route quels qu’ils soient. Une taille en largeur et en hauteur sera à voir avec le professionnel sollicité.
Le problème des feuilles mortes est aussi souligné, une solution devra être trouvée, avec une intervention du Conseil Municipal lors d’une journée de travail, voire celle d’une entreprise ou solliciter les riverains proches.
- Sécurisation du chemin qui mène à la chapelle et demandant aux différents propriétaires de couper les arbres morts.
M. le Maire indique qu’un courrier type est déjà prêt, les propriétaires concernés recevront sous peu la mise en demeure.

M. le Maire revient également sur le signallement récent du stationnement gênant au niveau de la rue de la Vallée, où les deux côtés de la chaussée sont encombrés par des véhicules stationnés. La circulation est difficile et dangereuse dans la mesure où le passage est restreint à un véhicule à la fois.
Il convient de mettre rapidement en place une commission de sécurisation routière du village pour permettre l’étude encore cette année et prévoir une réalisation et budgétisation en 2027. Dans l’immédiat, une demande d’intervention et de contrôles de gendarmerie sera faite.
- Cimetière
Pour cette année, l’entretien du cimetière est sous l’égide de la commune de Hundsbach. Pour 2027, il sera peut-être demandé à M. LITZLER Philippe d’intervenir pour la commune ou de demander à un service extérieur, à voir.
M. Joseph BRODBECK, Conseiller municipal ajoute que les calvaires apposés le long du mur d’enceinte sont tombés.

M. le Maire répond que M. le Maire de la commune de Hundsbach en est informé et fera le nécessaire.

- Prix de l'emplacement du mardi soir : M. le Maire indique qu'il est fixé à 5€ selon la délibération du 23 septembre 2025.
- Mise à disposition des toilettes pour les gens qui viennent le mardi soir pour prendre un verre ? Les membres du Conseil Municipal ne sont pas favorables, le sujet est à réfléchir, il faut aussi se questionner sur le nettoyage des toilettes.

4.6. Autres interventions :

M. le Maire évoque la circulaire concernant le Dispositif Eté 2026 qui octroie une participation à hauteur de 400 € pour un équipement de climatisation au profit de l'école maternelle.

Cette aide permettrait l'achat d'un équipement et M. le Maire propose de procéder à l'achat et de faire une demande d'aide financière auprès de l'organisme compétent.

L'ensemble des membres est favorable à cette initiative.

Fête des Aînés :

Chaque année, la commune offre aux aînés du village pour les fêtes de fin d'année un chèque cadeau.

Ce sujet sera à évoquer lors du prochain conseil, M. le Maire demande aux membres de réfléchir pour des idées cadeaux.

60^{ième} anniversaire du Corps des Sapeurs-Pompiers Hausgauen-Hundsbach

Prochainement le CPI Hausgauen-Hundsbach fêtera ses 60 ans, une participation sera demandée à la commune, à voir au niveau des prévisions budgétaires.

Soirée de prévention de la gendarmerie

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que le 9 juillet prochain aura lieu la soirée de prévention avec 2 référents de la Gendarmerie spécialisés dans la Cybersécurité et la Prévention à la salle Le Thalbach à 19h.

Un point sur l'organisation et les préparatifs en amont est fait.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45

PROCHAINES REUNIONS :

Conseil Municipal Salle communale : 18 septembre 2026 à 19h30

Commission Budget : 16 octobre 2026 à 19h30